



Communiqué de presse

Le SNCTA ne s'associe pas à la grève de contrôleurs aériens prévue le 12 avril en région parisienne

Paris, le 11 avril 2007 - Le Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien (SNCTA), syndicat professionnel majoritaire des contrôleurs aériens en France, ne s'associe pas à la grève du 12 avril 2007 en région parisienne. Le SNCTA a fait, en responsabilité, le choix de poursuivre le dialogue et la négociation sur le projet OPERA— Organisme Parisien d'En Route et d'Approche —, afin d'apporter une réponse rapide et durable face aux risques de dégradation des conditions du contrôle aérien en région parisienne.

Le SNCTA considère que la décision et le calendrier associé du Directeur Général de l'Aviation Civile, bien que perfectibles, constituent une base de travail acceptable pour construire OPERA en garantissant, à tout moment, le meilleur niveau de sécurité.

Rappel des faits

La DGAC s'est engagée à mettre en œuvre une réorganisation par étapes du contrôle aérien de la région parisienne qui aboutira dans 10 ans. Elle consiste à mettre en œuvre le projet OPERA qui regroupera, d'ici 2015-2017, au sein d'un même organisme de contrôle aérien des services répartis entre Orly, Roissy et Athis-Mons.

Il s'agit d'engager une nouvelle organisation qui permette surtout d'apporter une solution rapide à l'augmentation constatée des tensions sur le niveau de sécurité du trafic aérien en Île-de-France tout en permettant de faire face à la croissance prévisible du trafic en région parisienne.

En annexe page 2 :

- OPERA : une décision urgente, indispensable et cohérente pour l'avenir
- Des mesures de transition indispensables pour renforcer et garantir la sécurité

Contact Presse

06.89.05.35.23

06.66.46.84.77



1. OPERA : une décision urgente, indispensable et cohérente pour l'avenir

Le 23 mars 2007 l'administration a décidé de lancer immédiatement le projet OPERA qui consiste à regrouper d'ici 2015-2017 au sein d'un même organisme de contrôle aérien des services répartis entre Orly, Roissy et Athis-Mons. Ce regroupement a été longuement discuté avec toutes les organisations syndicales depuis 2005. Cette consolidation fait l'unanimité.

Cette décision était donc :

Urgente, parce que l'organisation actuelle montre, notamment sur le plan de la sécurité, des signes de faiblesse. Une large part de ces difficultés incombe aux limites d'une organisation encore trop morcelée, résultant de 25 ans d'études et d'indécisions.

Indispensable, parce que la prise en compte de la croissance soutenue du trafic aérien en Île-de-France, en particulier à Roissy, nécessite davantage de capacité que l'organisation morcelée actuelle ne peut en offrir.

Cohérente, car elle introduit des étapes pour construire le changement organisationnel majeur que représente OPERA. En effet, faire basculer un système aussi complexe et sensible que le contrôle aérien en région parisienne de 3 organismes vers 1 seul organisme, sans étape, représenterait un risque critique trop important pour un domaine d'activité tel que le contrôle aérien.

2. Des mesures de transition indispensables pour renforcer et garantir la sécurité

La première étape de la décision du Directeur Général de l'Aviation Civile prévoit, à partir de 2010, le regroupement des centres d'approche de Roissy et d'Orly dans la nouvelle salle de contrôle de Roissy inaugurée en novembre 2006. Cette phase transitoire organisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet OPERA, se construira exclusivement sur la base du volontariat des personnels;

Pour le SNCTA :

- Ce premier regroupement répond à un impératif d'amélioration de la sécurité. Avec le rassemblement des compétences d'Orly et de Roissy, il permettra de mettre en place de nouvelles procédures simplifiées, plus homogènes et une amélioration des trajectoires d'approche des aéroports parisiens;
- Ces améliorations pourront déboucher rapidement sur une réduction globale des nuisances environnementales (nuisances sonores et niveau de CO₂) pour les populations survolées. Seule une telle réorganisation permettrait d'envisager l'étude de « descentes continues » pour les avions à l'arrivée (réduction du bruit et diminution de la consommation en carburant des avions par rapport à la technique en palier actuelle);
- Ces réorganisations permettront aux contrôleurs aériens de faire face à l'augmentation attendue du trafic aérien en région parisienne.

Tous les pays du monde ont déjà opéré, depuis longtemps, de telles réorganisations selon des processus identiques.

Contact Presse

06.89.05.35.23

06.66.46.84.77